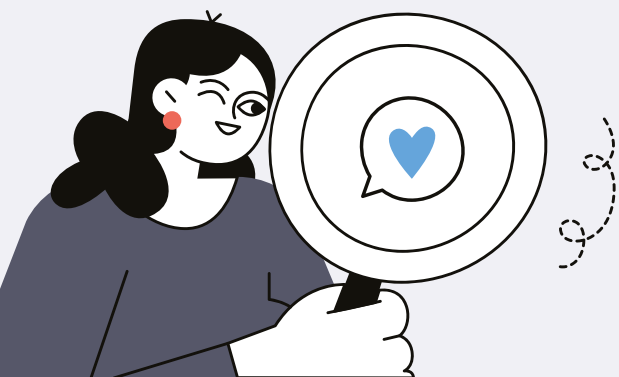
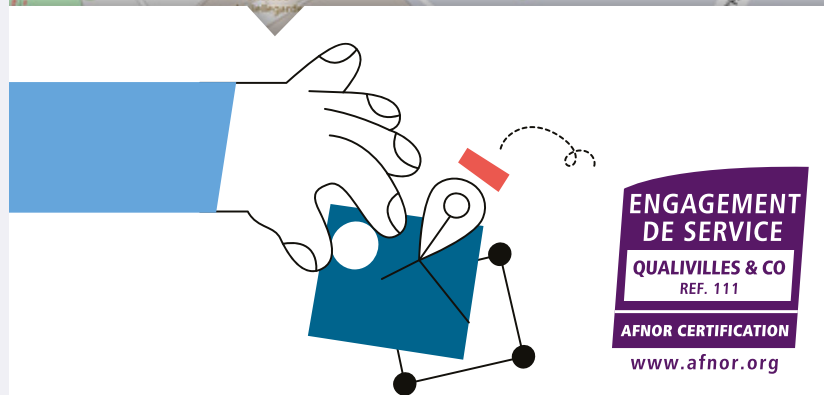
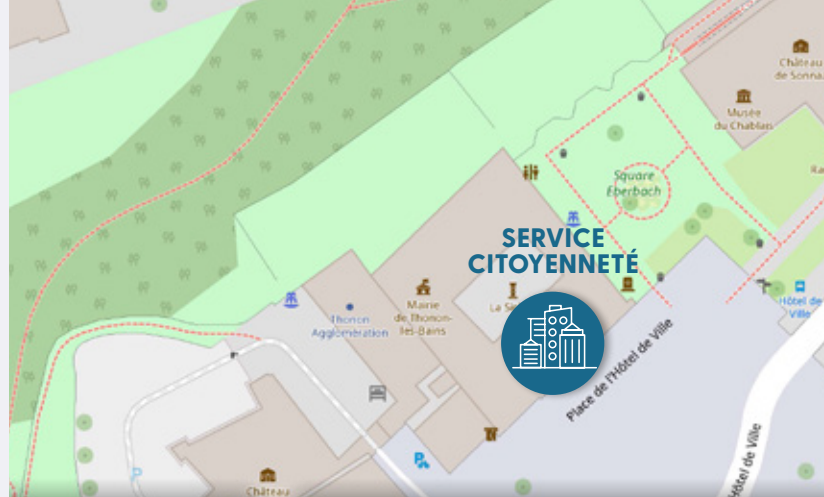




Le renouvellement des vœux de mariage est une cérémonie symbolique permettant à un couple qui le souhaite de célébrer son anniversaire de mariage.



Mairie de Thonon-les-Bains
1, place de l'Hôtel de Ville
CS 20517
74200 THONON-LES-BAINS CEDEX
citoyennete@ville-thonon.fr
04.50.70.69.68

Ouverture au public :

Lundi		13h30-17h00
Mardi	8h30-17h00 (en continu)	
Mercredi	8h30-12h00	13h30-17h00
Jeudi		13h30-18h30
Vendredi	8h30-12h00	13h30-17h00
Samedi	8h30-12h00	

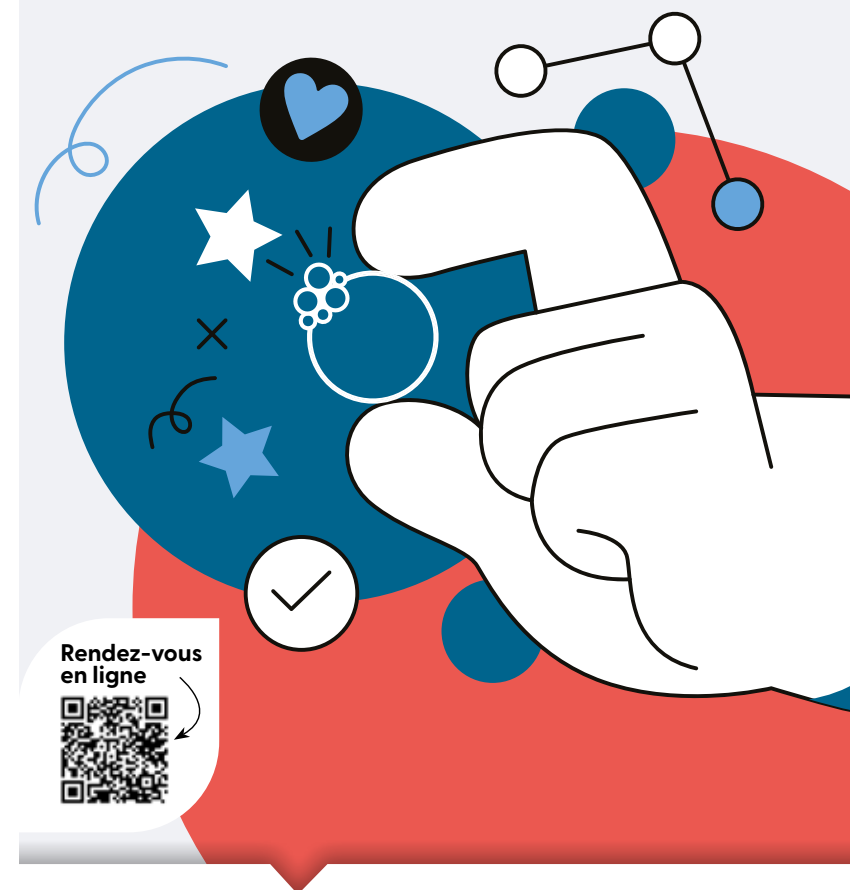
© Maj 03/26 - graphisme atelierpoivre noir - Ne pas jeter sur la voie publique

Thonon
LES BAINS



SERVICE CITOYENNETÉ

**Renouvellement
des vœux**



**Rendez-vous
en ligne**



ville-thonon.fr





CITOYENNETÉ

Renouvellement des vœux



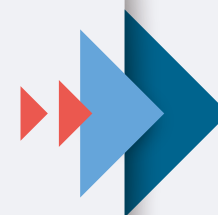
Qui peut effectuer cette démarche ?

- **Les couples domiciliés ou mariés à Thonon-les-Bains.** Les occasions courantes pour renouveler ses vœux sont les suivantes :
 - 20 ans (noces de porcelaine)
 - 25 ans (noces d'argent)
 - 30 ans (noces de perle)
 - 40 ans (noces d'émeraude)
 - 50 ans (noces d'or)
 - 60 ans (noces de diamant)



Quand effectuer cette démarche ?

- **Prise de rendez-vous en ligne 24h/24**
- **La cérémonie :**
 - **En semaine**, aux horaires d'ouverture au public de la mairie
 - **Le samedi** : de 9h à 11h30 et de 14h à 17h (dans l'ordre des réservations)



Quels sont les **délais** ?

- Rendez-vous sous **15 jours maximum**



Quels sont les **documents** à fournir ?

- Dossier de «renouvellement des vœux» à faire remplir par les époux
- Photocopies des pièces d'identité des époux et de leurs témoins (2 minimum - 4 maximum)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (originaux et copies de factures eau, électricité, gaz, quittance de loyer)
- Livret de famille des époux
- Copie intégrale de l'acte de mariage



Comment effectuer cette démarche ?

- **En prenant rendez-vous en mairie** avec les documents demandés :
 - sur le site : ville-thonon.fr
 - Sollicitez le standard téléphonique ou l'accueil de la mairie en cas de difficulté
- **Le dossier de renouvellement des vœux est disponible :**
 - à l'accueil de l'Hôtel de Ville
 - sur le site : ville-thonon.fr

Informations :

Vous fixerez la date et l'heure de la cérémonie avec l'agent du service Citoyenneté selon les disponibilités.



A quel **tarif** ?

- **Gratuit**

